

Les réseaux de chauffage urbains et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Ile-de-France



Octobre 2010

En zone dense, l'isolation des bâtiments est difficile par l'extérieur, du fait de la modénature des façades, coûteuse par l'intérieur, du fait de la diminution des surfaces utiles qu'elle engendre.

Le chauffage urbain offre l'opportunité, à isolation donnée, de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre en combinant trois moyens :

- l'alimentation des chaufferies avec des énergies à faibles émissions ;
- l'interconnexion des réseaux ;
- leur raccordement aux usines de traitement des ordures ménagères.

Cette extension potentielle des réseaux et leur optimisation globale est une voie majeure de réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments situés sur le territoire de la Région Ile-de-France et de développement corrélatif des énergies renouvelables, organisation de l'approvisionnement francilien incluse.

L'exploitation de ce gisement stratégique suppose de lever deux obstacles, la connaissance fine des réseaux de chauffage urbain existants et le comptage individuel des KWH fournis.

Une étude a été lancée en 2010 pour apporter cette connaissance des réseaux, suffisante pour :

- en faire un service public de plein exercice, au même titre que celui du gaz ou de l'électricité et le déployer en conséquence ;
- identifier et localiser les gisements de développement du chauffage urbain puis les exploiter, notamment mais pas seulement dans le cadre des contrats de développement territoriaux du Grand Paris.



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Ile-de-France

Sont attendus de cette étude d'ici début 2012 :

- un système d'information géographique (SIG) public, partiellement confidentiel sur les données commerciales propres aux opérateurs ;
- les composantes d'une stratégie d'exploitation des gisements, localisée et engageante, aux différentes échelles de territoire adéquates.

Compte tenu des enjeux, l'étude est :

- pilotée par un comité de pilotage co-présidé par le préfet de région et le président du conseil régional et composé des directeurs de la DRIEA, de la DRIEE et de la région. Il associe des représentants de la DGALN, la DGEC et la DGCL, de la direction régionale de l'Ademe et de la DRIHL ;
- nourrie par un comité consultatif, représentatif de la gouvernance à 5, co-présidé par le DRIEA, le DRIEE et le représentant du conseil régional.
Outre les représentants de la DRIEA, DRIEE, DRIHL, de l'Ademe d'Ile-de-France et du conseil régional,

il est composé de :

- l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) ;
- l'association des maîtres d'ouvrage en géothermie (AGEMO) ;
- l'association des maires d'Ile-de-France (AMIF) ;
- l'observatoire du logement social d'Ile-de-France (AORIF) ;
- l'association de consommateurs : UFC Que Choisir/60 millions de consommateurs ;
- la fédération des associations de défense de l'environnement en Ile-de-France (IDFE) ;
- l'association des responsables de copropriétés (ARC) ;
- la fédération des services énergie environnement (FEDENE) - sociétés de service, énergétiques, distributeurs et délégataires de service public de chauffage urbain ;
- le centre d'études techniques de l'équipement Ouest (CETE), organisme technique du ministère, polarisé sur la thématique des réseaux de chaleur et à ce titre prestataire de service au niveau France entière ;
- l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) ;
- l'institut d'aménagement et d'urbanisme - Ile-de-France (IAUIF).

